



APPEL À PROJETS SANTÉ

1. ALTRAD SOLIDARITY

Né en mars 2023, ALTRAD Solidarity a la volonté de porter les valeurs du Groupe ALTRAD sur le terrain de la philanthropie et affirme que le pouvoir d'agir est la clé de toutes les réussites. C'est pourquoi, le fonds de dotation se mobilise contre les exclusions scolaires et sanitaires, faisant de l'éducation et de la santé ses priorités. Les missions d'ALTRAD Solidarity sont :

CONTRIBUER À UN MONDE PLUS
JUSTE POUR LES GÉNÉRATIONS
À VENIR

MOBILISER LES SALARIÉS DU
GROUPE EN FAVEUR DE LA
SOLIDARITÉ

INCARNER LES ENGAGEMENTS
DU GROUPE

PORTER PLUS LOIN LA
TRANSFORMATION POSITIVE DE
L'ENTREPRISE

2. ENDOFRANCE

EndoFrance est agréée par le ministère de la Santé depuis septembre 2018 et par le ministère de l'Éducation nationale depuis janvier 2024. Depuis plus de 20 ans, elle soutient, informe les personnes atteintes d'endométriose et leur entourage, mène des actions de sensibilisation et agit avec les pouvoirs publics et les professionnels de santé pour améliorer le parcours de soins et réduire le délai diagnostic.

3. LA THÉMATIQUE DE L'APPEL À PROJETS SANTÉ 2026

« **Endométriose : faisons avancer la recherche** » : Altrad Solidarity en collaboration avec EndoFrance lance l'appel à projets santé 2026.

Le fonds de dotation souhaite mettre à l'honneur les projets de recherche d'intérêt général sur la thématique de l'endométriose et notamment :

- Comprendre l'endométriose
- Améliorer le diagnostic
- Mieux comprendre et prendre en charge les symptômes
- Explorer les traitements et les stratégies thérapeutiques

Les projets pourront porter sur tous les champs de recherche contribuant à une meilleure connaissance de l'endométriose. Les thématiques présentées ci-dessus sont données à titre indicatif et ne constituent pas une liste exhaustive des projets éligibles.

Les recherches fondamentales, cliniques, épidémiologiques, technologiques ainsi que les recherches en sciences humaines et sociales pourront notamment être proposées.

Toute proposition de recherche apportant un éclairage nouveau sur l'endométriose et contribuant au développement des connaissances dans ce domaine pourra être considérée.

Altrad Solidarity pourra financer des projets de recherche dans la limite de 100 000 euros par projet.

4. RÈGLEMENT

4.1. Candidature et critère d'éligibilité

- Être reconnu d'intérêt général et avoir une gestion désintéressée
- Avoir une gouvernance indépendante
- Permettre de développer le pouvoir d'agir de vos publics cibles
- Avoir la capacité d'intégrer et valoriser la diversité, l'inclusion, l'égalité des genres
- Avoir un impact chiffré démontrable – caractère évaluable
- Avoir lieu sur un territoire de l'Union Européenne
- Avoir des frais de collecte ou frais de gestion des activités de recherche inférieurs à 30 %
- Avoir au moins 2 employés et/ou avoir au moins une année d'existence
- Le projet du candidat rentre dans le domaine mentionné à l'article 3. « la thématique de l'appel à projets santé 2026 »

Ne sont pas éligibles :

- Les projets culturels
- Les projets individuels
- Les structures dont la mission est à caractère politique ou confessionnel
- Les projets à caractère lucratif, promotionnel ou publicitaire
- Les structures qui ont eu des retombées négatives récemment ou qui ne répondent pas aux standards éthiques reconnus de l'ONU
- Les structures qui ne répondent pas à la politique de compliance du Groupe Altrad
- Les structures ou projets qui ne répondent pas à l'éligibilité au régime du mécénat français.

4.2. Dossier de candidature

Tout dossier incomplet ou ne comportant pas l'ensemble des pièces demandées ne pourra être traité.

Ouverture des candidatures :
le 9 septembre 2026 à 8h

Fermeture des candidatures :
le 21 octobre 2026 à 00h00

A tout moment de la procédure de sélection, Altrad Solidarity se réserve le droit de contacter les candidats pour leur demander toute information ou pièce complémentaire nécessaires à l'étude de son dossier.

Les dossiers doivent être déposés en PDF à l'adresse suivante:

contact@altradsolidarity.com

Les dossiers retenus seront ensuite auditionnés par un jury. Le jury est composé de l'équipe opérationnelle d'Altrad Solidarity, de l'équipe recherche d'EndoFrance, de la commission des collaborateurs et du conseil d'administration d'Altrad Solidarity. L'étude des dossiers par le jury se déroulera durant le mois de novembre 2026. L'ensemble des candidats seront contactés durant le mois de décembre 2026.

4.3. Critères d'évaluation

Les projets doivent respecter nos critères d'éligibilité et financer une organisation dont l'impact est concret, mesuré et mesurable.

Altrad Solidarity ne prend pas en charge les frais engendrés par les actions de plaidoyers et sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- La pertinence du sujet face aux impasses actuelles
- Le nombre de bénéficiaires du projet
- L'aspect opérationnel du projet accompagné
- La faisabilité du projet

4.4. Lauréats

Le soutien financier d'ALTRAD Solidarity aux lauréats sera matérialisé par une convention de mécénat qui déterminera les modalités du soutien et les obligations des parties.

Les projets soutenus seront suivis et évalués par ALTRAD Solidarity pendant toute la durée de leur exécution afin de contrôler l'utilisation des fonds et d'apprécier les résultats.

4.5. Données personnelles et confidentialité

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cet appel à candidatures sont traitées par Altrad Solidarity, en sa qualité de responsable de traitement, conformément au Règlement

(UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces données sont collectées et traitées exclusivement aux fins de l'instruction, de l'évaluation et de la gestion des candidatures présentées dans le cadre des actions menées par Altrad Solidarity. Ce traitement repose sur l'intérêt légitime d'Altrad Solidarity à sélectionner et gérer les projets candidats.

Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées chargées de l'examen des candidatures ainsi qu'aux membres du jury tenus à une obligation de confidentialité.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'instruction de la candidature et à la gestion des suites qui y sont données. À l'issue de cette période, elles sont archivées ou supprimées conformément aux obligations légales applicables et à la politique de conservation d'Altrad Solidarity.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande à : contact@altradsolidarity.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

4.7. Modification et annulation

Altrad Solidarity se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler cet appel à projets, sans formalité judiciaire et sans mise en demeure préalable publique ou aux candidats.

Les éventuelles modifications de calendrier, de clôture de l'appel à projets, le présent règlement et le dossier de candidature sont accessibles sur le site d'Altrad Solidarity

Lien: altradsolidarity.com